



Prise en charge d'un vol de clé de voiture

Par **lebaindre**, le **19/05/2009** à **16:23**

Bonjour,
suite à un vol de sac à main (Procès verbal à l'appui), la clé de notre voiture a donc été volée : l'assurance voiture que nous avons contactée avec le n° d'urgence nous a répondu "ne pas prendre en garantie ce type de sinistre" (vol de clé), uniquement vol ou accident dudit véhicule. Elle a raccroché sans offrir de solution ou nous diriger vers un service plus compétent.

Donc, aucune proposition de dépannage, de rapatriement du véhicule ou des assurés, ni remboursement de la clé???

Précision : nous avons un contrat "multirisque" maximum. Après vérification du contrat, aucun aléa stipule que les clés ne font pas partie intégrante du véhicule (avec la puce électronique, on constate bien qu'il s'agit du même objet assuré) et que nous sommes garantis "Assistance au véhicule et aux personnes"

Quel recours avons-nous ?

Par **jeetendra**, le **19/05/2009** à **17:17**

bonjour, vol de clé de véhicule, les assureurs auto ne remboursent pratiquement jamais, c'est pas étonnant, quant à l'assurance habitation c'est pas son rôle, cordialement

Par **lebaindre**, le **25/05/2009** à **18:24**

Merci de vtre rep; je souhaiterais donc remettre mon dossier à une association qui dénonce "les vices de forme" cc la différence entre le véhicule et SA clé! connaissez-vous un organisme susceptible d'être intéressé par ce cas pour nourrir un dossier général ?